

SAFEMED III BULLETIN

NUMÉRO 3 / Juin 2015

Juin 2015 a marqué le deuxième anniversaire du projet SAFEMED III et la mise en œuvre réussie de différentes activités régionales, tout comme un bon nombre d'actions bilatérales tournées vers des besoins spécifiques au niveau national de chaque pays bénéficiaire.

Ces deux années de coopération effective ont amélioré communication et coopération entre pays bénéficiaires, AESM et Etats membres de l'Union européenne. Elles ont aussi contribué, entre ces mêmes intervenants, à un plus large échange de connaissances, d'expertises et d'informations sur les meilleures pratiques. Ces avancées sont d'un plus grand intérêt encore dans le contexte d'une situation politique sensible et de défis nouveaux que nombre de pays bénéficiaires rencontrent aujourd'hui.

ACTIVITÉS RÉGIONALES

Lors de ces deux années, l'AESM a poursuivi la mise en œuvre d'activités régionales favorisant la promotion d'une approche harmonisée dans les domaines de la sécurité et de la sûreté maritimes, la protection de l'environnement ainsi que la préparation à la lutte anti-pollution et à la lutte anti-pollution elle-même.

Les séminaires, ateliers et formations ainsi organisés ont participé à une plus grande expertise et à une meilleure capacité organisationnelle des pays bénéficiaires. Ils ont également permis de fournir aux fonctionnaires de leurs administrations maritimes une connaissance technique des législations appropriées, qu'il s'agisse de législations internationales ou de législations européennes.

SÉMINAIRE CONSACRÉ À LA CONVENTION SUR LA GESTION DES EAUX DE BALLAST

3-4 SEPTEMBRE 2014 À LISBONNE

Ce séminaire consacré à la Convention sur la gestion des eaux de ballast (Convention BWM) a fait partie d'une série de rencontres consacrées à la protection environnementale au sein du projet SAFEMED III. Il a donné aux pays bénéficiaires la possibilité de partager leur expérience pour ce qui touche au développement de cadres stratégiques nationaux *ad hoc*. Il a aussi permis d'identifier et de discuter les défis communs que ces pays rencontrent lors de la ratification de la Convention BWM et lors de sa mise en œuvre.

Le séminaire, qui avait pour but de promouvoir la ratification et de faciliter la mise en œuvre de la Convention BWM dans le bassin méditerranéen, a été suivi par neuf participants venus de Jordanie, du Liban, du Maroc et de Tunisie ainsi que par des délégués de l'OMI, de Croatie et de Turquie dans la mesure où le séminaire était lié au travail du partenariat Globallast de l'OMI, partenariat mené par la Croatie et la Turquie dans le bassin méditerranéen.

COURS SUR LES COMPÉTENCES ESSENTIELLES DANS LE CADRE DES ENQUÊTES SUR LES ACCIDENTS ET INCIDENTS DE MER

15-19 SEPTEMBRE 2014 À LISBONNE

Le cours sur les compétences essentielles dans le cadre des enquêtes sur les accidents et incidents de mer était conçu pour renforcer l'expertise des administrations maritimes pertinentes dans le cadre de SAFEMED III. Ayant également pour tâche de former de nouvelles équipes, ce cours était spécialement préparé pour de jeunes enquêteurs travaillant dans le domaine des accidents et incidents de mer.

Partie intégrale du paquet global « Mise en œuvre de l'Etat du pavillon » dans le projet SAFEMED III, la formation visait à couvrir de façon détaillée les principes clés de l'enquête sur les accidents et incidents de mer que les enquêteurs doivent transposer dans la réalité. Ce cours approfondi - d'une durée de cinq jours - a été organisé comme complément à un séminaire plus général consacré aux enquêtes sur les accidents et incidents de mer qui s'est tenu en février 2014 à l'AESM. Le cours s'est déroulé avec la participation de onze personnes venues d'Algérie, d'Égypte, d'Israël, de Jordanie, du Liban et de Tunisie.



Prise d'échantillons d'eau dans le Tage lors du séminaire consacré à la Convention BWM.



ATELIER CONSACRÉ AU CODE ISPS ET À LA CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE

LES 7 ET 8 OCTOBRE 2014 À LISBONNE

La situation politique sensible et les défis en matière de sûreté que la région rencontre actuellement font de la sûreté maritime un sujet d'importance primordiale et ce des côtés de la Méditerranée. Dans ce contexte, les actions régionales de SAFEMED III touchant la sûreté maritime visent à l'amélioration de l'application des exigences - obligatoires - de la Convention SOLAS sur la sûreté. Elles visent également à ce que les performances nationales des bénéficiaires s'alignent progressivement sur les standards européens à travers une approche en deux parties : la prise de conscience au niveau politique et, de la part des administrations appropriées, une amélioration des connaissances techniques.

En ligne avec l'approche adoptée, l'atelier consacré au Code ISPS et à la capacité institutionnelle, deuxième rencontre politique dans le cadre de SAFEMED III, a été organisé à Lisbonne les 7 et 8 octobre 2014 avec pour ambition de faciliter l'échange d'expériences et des meilleures pratiques aussi bien que de réaffirmer des objectifs et des engagements communs. Présidée par la Jordanie, la rencontre a offert un forum pour une discussion touchant la mise en œuvre de la législation sur la sûreté maritime. Elle a abordé des cas pratiques sous la responsabilité de l'État du pavillon, suite à la détention d'un navire pour cause de non-conformité avec les exigences du Code ISPS. Dix participants venus d'Algérie, d'Égypte, d'Israël, de Jordanie, du Liban et de Tunisie ont pris part à cette rencontre en compagnie de délégués des États membres de l'Union européenne (Espagne, France et Italie) et de la Commission européenne, Direction générale Mobilité et Transport (DG MOVE).



Les participants à l'atelier consacré au Code ISPS et à la capacité institutionnelle

FORMATION AU CODE ISPS (NAVIRE ET INSTALLATION PORTUAIRE)

LES 4 ET 5 FÉVRIER 2015 À LISBONNE

Cette formation pratique a été préparée suite à la demande expresse de pays bénéficiaires de SAFEMED III. Elle a été suivie par douze fonctionnaires algériens, israéliens, jordaniens, libanais, marocains et tunisiens travaillant régulièrement sur le terrain et dans le domaine de la sûreté maritime.

La formation avait pour but de construire un lien entre théorie et pratique et, ainsi, de fournir aux participants les outils appropriés pour une application correcte, sur une base quotidienne, de la législation internationale appropriée à la sûreté.

SÉMINAIRE SAFEMED III SUR LE SUIVI DE LA PERFORMANCE DE LA FLOTTE ET DES ORGANISATIONS RECONNUES

LES 13-14 OCTOBRE 2014 À LISBONNE

Ce séminaire visait le partage d'expériences et des meilleures pratiques entre pays du Nord et du Sud de la Méditerranée en ce qui concerne le suivi de la flotte et des Organisations reconnues. Il entendait améliorer les performances nationales des pays bénéficiaires eu égard à leurs obligations internationales pertinentes. Des personnels venus de six pays bénéficiaires de SAFEMED III y ont pris part : Algériens, Égyptiens, Israéliens, Jordaniens, Libanais et Tunisiens.

Ont également participé quelques États membres de l'Union européenne (Chypre et Espagne) ainsi qu'un pays de l'Association européenne de libre Echange (Norvège).



Le séminaire SAFEMED III sur le suivi de la performance de la flotte et des organisations reconnues,



XII^{ÈME} GROUPE DE TRAVAIL DES EXPERTS MÉDITERRANÉENS SUR LE SYSTÈME D'ÉCHANGE RÉGIONAL AIS (MAREΣ)

LES 22 ET 23 OCTOBRE 2014 À ROME

Familiariser les pays bénéficiaires du projet, qui s'étaient mis d'accord pour partager leur information T-AIS, au système d'échange méditerranéen régional (MAREΣ), tel était le but de cette rencontre, représentant la possibilité de prendre part, comme observateurs, au Groupe de travail des experts MAREΣ. La rencontre a été suivie par treize représentants de l'Algérie, d'Israël, de Jordanie, du Liban, du Maroc, de Palestine et de Tunisie.

La possibilité de partager l'information T-AIS entre pays bénéficiaires de SAFEMED III à court terme, avec l'objectif général du long terme pour créer un système AIS couvrant toute la mer Méditerranée, a été discutée avec les pays bénéficiaires lors de l'atelier VTMS tenu à Lisbonne les 8 et 9 avril 2014, ce qui a amené quelques pays à un accord de principe pour entamer un partage de l'information T-AIS. Pour une information complémentaire, voir la section « Projet pilote sur le partage de l'information AIS ».

SIMULATION D'AUDIT SELON LE CODE ISM

LES 3 ET 4 MARS 2015 À LISBONNE

Ménée par les experts de l'AESM et un auditeur ISM appartenant au corps de garde-côtes italien, le cours avait pour but de permettre aux participants de développer une approche pratique des techniques d'audit du navire. Il a également fourni une mise à jour sur les récentes modifications intervenues au Code ISM et à ses lignes directrices.

La partie centrale du séminaire a cependant consisté en une simulation d'audit de navires accompagnée d'un ensemble d'études de cas en rapport avec des scénarios liés aux procédures ISM tout en mettant l'accent sur les navires à passagers. Les dix participants au cours venaient d'Algérie, d'Israël, de Jordanie, du Liban et de Tunisie.



Discussion lors de la simulation d'audit selon le code ISM

SÉMINAIRE SUR LE CONTRÔLE PAR L'ÉTAT DU PORT (PSC) DESTINÉ AUX FONCTIONNAIRES DÉPENDANT DU MÉMORANDUM D'ENTENTE PSC POUR LA MÉDITERRANÉE

DU 23 AU 26 FÉVRIER 2015 À LISBONNE

Le second séminaire destiné aux inspecteurs PSC dépendant du Mémoire d'entente sur le contrôle par l'État du port pour la Méditerranée (MEDMoU) a été conçu sur mesures en fonction des nouvelles procédures du MEDMoU et structuré de façon à maintenir et à développer les compétences de ces inspecteurs, tout comme cela existe déjà pour les séminaires organisés par l'AESM dans le cadre de la politique de formation obligatoire adoptée dans la région du Mémoire de Paris.

L'essentiel du séminaire a porté sur un exercice simulé d'inspection lié aux inspections du Contrôle par l'État du port réalisé selon les procédures du MEDMoU. Lors de ce cours ont été présentées les fonctionnalités de MEDSIS, la base de données des inspections du MEDMoU qui accompagne le nouveau manuel du MEDMoU. Onze participants venus de six pays bénéficiaires de SAFEMED III (Algérie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie) ont pris part à cette rencontre.

Pour en savoir davantage sur les procédures du nouveau MEDMoU, voir la section « Amélioration des procédures du Mémoire d'entente (MoU) méditerranéen ».



Les participants à la simulation d'audit selon le code ISM

EXERCICE ANTI-POLLUTION SUR LE MONTE ARUCAS, NAVIRE DE LUTTE ANTI-POLLUTION DE L'AESM

AVRIL 2015 À BILBAO

Afin de se tenir prêt, de manière opérationnelle, développer cette attitude et familiariser les bénéficiaires de SAFEMED III aux services de lutte anti-pollution par hydrocarbures de l'AESM, un exercice a été conduit du 21 au 23 avril 2015 au large de Bilbao (Espagne). Cet exercice a eu lieu avec le Monte Arucas, navire spécialisé de l'AESM dans la lutte anti-pollution par hydrocarbures. Treize participants venus des pays bénéficiaires de SAFEMED III ont pu prendre part à l'exercice à bord d'un navire d'observation.

Le Monte Arucas, navire sous contrat appartenant à l'armement Ibaizabal, a Le Ferrol pour port d'attache. C'est l'un des bâtiments appartenant au réseau AESM de navires anti-pollution en stand-by (SOSRV) chargés de lutter contre d'éventuelles « marées noires ». Ce réseau fournit aux États membres de l'Union européenne un outil complémentaire à leurs propres dispositifs de lutte anti-pollution et ce d'une manière économique. Suite à la récente révision du règlement fondateur de l'AESM, les activités de l'Agence peuvent aussi inclure la fourniture d'une assistance technique et, en particulier, une assistance concernant la lutte anti-pollution aux pays membres de la Politique européenne de

voisinage. En conséquence, l'accès aux SOSRV est également garanti aux pays du projet SAFEMED III.

Les SOSRV sont des navires commerciaux ayant passé contrat avec l'AESM. Tous sont équipés de systèmes perfectionnés de détection des nappes d'hydrocarbures, ainsi que d'équipements pour retenir les produits pétroliers en suspension et les récupérer. Ces navires sont techniquement capables d'assurer des taux élevés de récupération et possèdent des capacités de stockage à bord assez importantes. Les SOSRV sont prêts à lutter contre les nappes d'hydrocarbures échappées des navires et des installations pétrolières à la demande de l'État côtier affecté, de l'opérateur responsable de l'activité ayant provoqué la pollution ou une menace imminente et/ou de la Commission européenne. La mobilisation des SOSRV se fait sur la base d'un contrat-modèle pré-établi avec des conditions pré-acceptées pour l'utilisation du navire ainsi que des tarifs pré-acceptés (avec un taux fixe pour couvrir les coûts opérationnels quotidiens), ce qui représente un avantage considérable, évitant des tarifs excessivement élevés et des retards administratifs.

Pour en savoir davantage sur les procédures de mobilisation, se référer à: emsa.europa.eu/oil-recovery-vessels/background.html

A LA FIN JUIN 2015, LE RÉSEAU COMPTAIT QUATORZE NAVIRES COMPLÈTEMENT ÉQUIPÉS ET PRÊTS POUR UNE MOBILISATION IMMÉDIATE AINSI QUE TROIS NAVIRES EN PHASE DE PRÉPARATION



Localisation du réseau de SOSRV de l'AESM.

Pour atteindre le niveau de performance demandé par l'AESM en matière de lutte anti-pollution, les SOSRV et leurs équipages participent régulièrement à des entraînements et des exercices. Un certain nombre d'exercices sont organisés en coopération avec les États membres de l'Union européenne et/ou des Accords régionaux. Ceci permet de conserver une capacité d'intervention rapide dans les eaux européennes et d'assurer l'intégration des SOSRV dans les mécanismes de lutte anti-pollution des pays qui les accueillent.

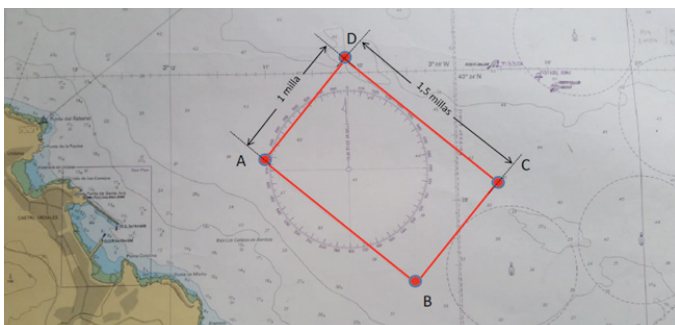
L'AESM a organisé cet exercice pour familiariser les bénéficiaires du projet aux équipements et aux techniques appropriées à la récupération des hydrocarbures telles qu'elles sont mises en œuvre par les SOSRV qui leur sont dès à présent accessibles aux mêmes conditions que celles des États membres de l'Union européenne.



Les participants à l'exercice de lutte anti-pollution par hydrocarbure avec en arrière-plan le Monte Arucas

Le 21 avril, l'exercice mené en Espagne a inclus une partie théorique. Elle a servi d'introduction à l'exercice en mer et a offert l'occasion de présenter les services de lutte anti-pollution de l'AESM ainsi que les procédures de mobilisation des SOSRV. Cette partie théorique a été suivie par deux journées d'exercices pratiques en mer.

Le scénario utilisé dans le cadre de cet exercice simulait une collision entre le porte-conteneurs MS Telia et le pétrolier MT Lostoilo, l'accident provoquant la fuite de 4 000 tonnes de pétrole sur un secteur visible sur la carte ci-dessous.



Localisation de la collision simulée. Exercice anti-pollution réalisé avec le concours du Monte Arucas.

Le 22 avril, l'équipage du Monte Arucas a procédé au déploiement en mer du barrage flottant et du skimmer (écrémeur) dans une configuration en forme de J avec le soutien du remorqueur Aitor

Uno. Il a ensuite mis à l'eau l'écrémeur de grande capacité Lamor LWS, simulant ainsi la récupération du pétrole dans la boucle formée au fond du barrage flottant tout en réalisant des tests sur ses pompes.



Déploiement du skimmer et du barrage flottant. Exercice anti-pollution réalisé avec le concours du Monte Arucas

Le 23 avril, c'est un déploiement en mer de deux barrages flottants qui a été réalisé. Il s'agissait cette fois d'une configuration en forme de U réalisée avec l'assistance d'un remorqueur tirant le barrage, créant ainsi la configuration en U. Suite à cela, le Monte Arucas s'est positionné sur l'arrière du barrage, déployant ses bras articulés et simulant la récupération du pétrole. Chaque exercice a été suivi d'une discussion et de commentaires avec les participants qui ont exprimé leur très vif intérêt pour cette simulation tout autant que pour les techniques de récupération qui leur ont été présentées.



Déploiement du barrage dans une configuration en forme de U. Exercice anti-pollution réalisé avec le concours du Monte Arucas.



Déploiement des bras articulés. Exercice anti-pollution réalisé avec le concours du Monte Arucas.

L'AESM envisage d'organiser un exercice similaire dans l'un des pays bénéficiaires de SAFEMED III qui sera chargé d'accueillir l'opération en 2016.

AUTRES ACTIVITÉS ET ACTIONS BILATÉRALES

Lors de la première phase de SAFEMED III, un dialogue interactif a été mené avec les pays bénéficiaires de manière à évaluer les besoins spécifiques de chacun d'entre eux. Le résultat de ce dialogue s'est traduit par des plans conçus par l'AESM pour chaque pays sous forme d'actions bilatérales, leur mise en œuvre ayant démarré avec succès en 2014.

L'une des premières actions bilatérales a concerné une formation au Code international de gestion de sécurité (Code ISM). Elle s'est déroulée à La Goulette (Tunisie) en mai 2014, suivie par une formation similaire en Algérie ainsi qu'un certain nombre d'autres actions bilatérales et activités régionales.

CODE INTERNATIONAL DE GESTION DE SÉCURITÉ (CODE ISM) ET FORMATION AUX TECHNIQUES D'AUDIT, ALGÉRIE.

La formation au Code international de gestion de sécurité (Code ISM) destinée à l'administration maritime algérienne s'est déroulée à l'École nationale supérieure maritime de Bou-Ismaïl (Algérie) du 24 au 27 novembre 2014. Cette formation de quatre jours a été donnée par la société DNV GL, contractée par l'AESM. Elle avait pour but de familiariser davantage les participants au code ISM, y compris différents types d'audit d'État du pavillon et d'audits internes, ainsi que de développer une approche pratique des techniques d'audit. Les quinze participants suivant cette formation ont tous réussi l'examen final avec un score élevé (entre 95 et 100% des points) et ont reçu à la fin du cours le certificat de l'Académie DNV GL.



Formation au Code ISM, 24-27 novembre 2014 à Bou-Ismaïl (Algérie).

AMÉLIORER LES CONDITIONS DU CONTRÔLE PAR L'ÉTAT DU PORT (PSC)

ÉLEVER LE NIVEAU DES PROCÉDURES DU MÉMORANDUM D'ENTENTE (MOU) MÉDITERRANÉEN

Harmoniser et améliorer les contrôles menés par l'État du port se révèle d'une importance vitale, des deux côtés de la Méditerranée, pour l'élimination des navires sous-normes et, partant, pour améliorer la sécurité en mer et prévenir les pollutions dans la région.

Pour parvenir à une approche plus moderne et plus harmonisée (sur le modèle du Memorandum de Paris) en matière

d'inspections, et donc obtenir une cohérence des inspections à travers la Méditerranée, l'AESM a réalisé une remise à niveau du MoU méditerranéen et de ses lignes directrices. Ces procédures récemment révisées, étant désormais davantage alignées sur celles du Memorandum de Paris, ont été approuvées à l'heure qu'il est par le Comité du MoU méditerranéen.

Lors du second séminaire destiné aux inspecteurs du Contrôle par l'État du port membres du MoU méditerranéen tenu en février 2015 à l'AESM, les utilisateurs potentiels du système venus des administrations concernées ont été familiarisés aux nouvelles règles incorporées dans les procédures MEDMoU et celles qui ont trait aux nouvelles fonctionnalités de MEDSIS, base de données relative aux inspections ayant eu lieu dans le cadre du MEDMoU.

RULECHECK ET L'OFFRE DE FORMATION À DISTANCE PROPOSÉE AUX PAYS BÉNÉFICIAIRES DE SAFEMED III

Sept pays bénéficiaires de SAFEMED III, également membres du MEDMoU (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie) ont désormais accès à la fois aux informations de la base de données RuleCheck et à l'offre de formation à distance toute deux proposées par l'AESM. Un accès à ces deux outils informatiques aidant le Contrôle par l'État du port a également été fourni à des membres du MEDMoU non-bénéficiaires du projet SAFEMED III (Chypre, Malte et la Turquie) et ce pour renforcer l'harmonisation des procédures d'inspection à travers tous les pays participants au MEDMoU. L'idée générale, liée à l'ouverture d'accès aux outils informatiques, consiste à améliorer l'efficacité des inspections et contribuer à l'amélioration des normes de sécurité maritime à travers la région méditerranéenne.

Offre de formation à distance. Destinée aux inspecteurs du Contrôle par l'État du port, cette offre couvre les aspects techniques des conventions maritimes internationales. Seize modules concernant ces inspections, alignés sur les procédures du MEDMoU et de l'OMI, ont été ouverts aux pays bénéficiaires de SAFEMED III. Ils ont pour point de départ un module intitulé « Inspection de la coque et de la construction » jusqu'aux modules « Cargaisons », « Convention STCW », « Convention sur le travail maritime, 2006 » et d'autres encore, tous relevant de la sécurité et de la sûreté maritime ainsi que de la lutte contre les pollutions marines. Alors que ce dispositif a été mis à la disposition des bénéficiaires de SAFEMED III depuis le 13 avril 2015, d'autres modules sont appelés à suivre. L'un d'entre eux sera développé tout particulièrement pour le MEDMoU, mettant l'accent sur les procédures d'inspections les plus récentes, adoptées lors d'une rencontre du Comité MEDMoU en 2014.

Base de données d'informations RuleCheck. Initialement développé pour les inspecteurs dépendant du Memorandum de Paris, cet outil se présente sous deux formes: il fournit un accès séparé aux documents du Memorandum de Paris et à ceux du MEDMoU en fonction des utilisateurs du système. Le cadre international régulant les inspections des navires dans le cadre du Contrôle par l'État du port étant de plus en plus complexe, RuleCheck tend à faciliter la tâche des inspecteurs en désignant clairement les différentes règles s'appliquant à tel ou tel navire au moment de l'inspection. Le système inclut une liste complète de toutes les règles et procédures applicables aux navires devant

être inspectés, sur la base de leur type et de leur âge. RuleCheck permet un accès facile aux références des conventions et permet de mieux déceler les déficiences découvertes durant les inspections. La disponibilité des règles internationales appropriées et l'accessibilité facile vers leur contenu mènera à des améliorations dans l'efficacité et la cohérence des inspections réalisées dans l'ensemble des pays opérant sous la houlette du MEDMoU. Le système est révisé chaque année pour incorporer tout amendement ou toute nouvelle exigence.

L'ouverture d'accès à ces deux outils, Offre de formation à distance et base de données d'information RuleCheck, a vu le nombre de ses utilisateurs potentiels passer de 2 000 à 2 500.

L'AESM organise une formation sur la Plate-forme électronique (MaKCs) accueillant l'Offre de formation à distance (DLP) et une formation sur RuleCheck (RLC) le 23 juillet 2015 à Lisbonne à l'intention des inspecteurs du Contrôle par l'État du port désignés par les pays bénéficiaires de RuleCheck comme administrateurs DLP et RLC.

PROJET DE TUTORAT SUR LE CONTRÔLE PAR L'ÉTAT DU PORT

Suite à une demande d'assistance de la Jordanie dans le domaine du Contrôle par l'État du port, un projet de tutorat a été organisé en coopération avec l'administration maritime jordanienne du 8 au 11 décembre 2014 à Aqaba. Ces quatre journées de formation ont permis de mener des inspections conjointes réalisées par des inspecteurs jordaniens sous le tutorat de deux inspecteurs venus d'États membres de l'Union européenne. Une rencontre préparatoire a précédé chaque inspection, inspections suivies par un débriefing consacré aux conclusions et aux questions que l'exercice a soulevées. Ces quatre journées ont contribué au partage des meilleures pratiques et expériences entre les inspecteurs du MEDMoU et leurs collègues du Memorandum de Paris.

L'objectif global de cet exercice a consisté à améliorer les inspections du Contrôle par l'État du port dans les pays voisins de l'Union européenne aussi bien que dans l'harmonisation, autant que cela est possible, des normes d'inspection entre pays dépendant du Memorandum méditerranéen et Memorandum de Paris. Des projets similaires sont également prévus pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

AMÉLIORER LE PARTAGE DE L'INFORMATION AIS ET AUGMENTER LES CAPACITÉS ANTI-POLLUTION EN MÉDITERRANÉE

IMDATE - UN GUICHET UNIQUE POUR LES SERVICES CLEANSEANET ET LE PARTAGE DES DONNÉES AIS

La densité du trafic maritime étant l'un des plus grands défis posés en Méditerranée, le suivi de ce trafic devient l'un des sujets les plus importants dans la région si l'on considère que les systèmes nationaux capables de suivre les navires à travers les eaux méditerranéennes diffèrent encore de par leur couverture géographique et de par leur réactivité. Dans ce contexte, la fourniture du service de données maritimes intégrées (IMDatE) aux pays bénéficiaires de SAFEMED III permettra

l'amélioration du suivi du trafic maritime dans la région ainsi que l'amélioration des capacités de détection et, par conséquent, de réponse aux pollutions par hydrocarbures.

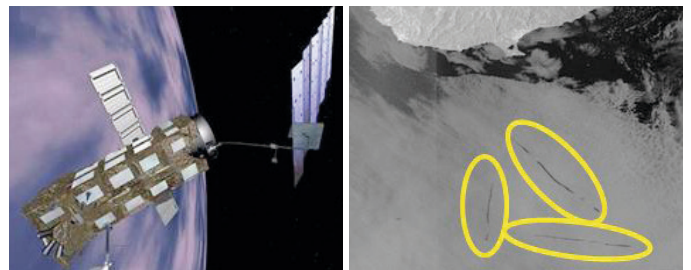
La plate-forme IMDatE est configurée comme un « guichet unique » pour la fourniture aux utilisateurs d'une large gamme d'informations : imagerie satellitaire des pollutions potentielles ; données sur le navire (information spécifique à chaque navire sélectionné) ; information SAT-AIS sur le navire et, lorsque cela est partagé par les utilisateurs, données AIS terrestres propres à l'utilisateur, VMS ou autre information particulière.

L'utilisateur recevra des alertes en cas de pollutions et il sera capable de tracer l'itinéraire du navire-pollueur dans la mesure où le navire détecté sur l'image satellitaire (dépendant du service CleanSeaNet de détection des pollutions) sera identifié et suivi en utilisant l'information AIS.

Les alertes aux pollutions contenant des images satellitaires CleanSeaNet seront reçues, via IMDatE par les pays bénéficiaires de SAFEMED III qui ont signé les conditions d'utilisation correspondantes. L'information AIS sera fournie aux pays qui ont accepté les conditions de l'accord de niveau de service (Service Level Agreement) pour la fourniture du service maritime intégré et l'utilisation du serveur régional AIS méditerranéen (MAREΣ).

Six pays membres de SAFEMED III ayant à l'heure qu'il est déjà signé les conditions d'utilisation pour la fourniture du service CleanSeaNet (Algérie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, et Tunisie) ont exprimé un intérêt de principe pour le partage de l'information AIS. Quelques pays poursuivent les procédures de consultation à cet égard dans leurs propres administrations mais la Jordanie et la Tunisie sont les premiers à avoir signé l'accord de niveau de service.

L'accord obtenu eu égard au partage d'information AIS dans la région est l'une des réalisations importantes du projet SAFEMED III et contribuera pleinement à la sécurité en mer et au combat contre les pollutions subies par l'environnement. Le service a été ouvert dans le courant du mois de juin 2015.



L'un des satellites utilisés par le service CleanSeaNet. Repérage de nappes sur l'imagerie satellitaire



Repérage de la route suivie par un navire pollueur

RENFOCEMENT DE CAPACITÉS POUR LA LUTTE ANTI-POLLUTION EN TUNISIE

De façon à améliorer la protection de l'environnement marin méditerranéen contre les risques de pollution et prévenir la progression d'une nappe de pétrole en cas de pollution majeure en Méditerranée, l'AESM a entrepris de compléter les capacités de lutte anti-pollution pertinentes des administrations nationales des pays bénéficiaires de SAFEMED III. Des contrats de donation d'écrémeur et de barrage flottant ont été offerts à l'Office de la Marine Marchande et des Ports de Tunisie en mai 2015 suite à une demande faite dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres lancée en décembre 2014.

Pour s'assurer que cet équipement est complètement opérationnel, il sera vérifié, rénové et mis en service avant son transport à Bizerte. Une formation initiale et une assistance technique (préparation des équipages aux techniques de lutte anti-pollution et au maniement du matériel) seront ensuite proposées à l'administration tunisienne.



Ecrémeur d'hydrocarbures Terminator de DESMI



Barrage flottant déployé

SÉMINAIRE ET RENCONTRES TECHNIQUES À VENIR EN 2015

Formation sur la législation maritime de l'Union européenne
Lisbonne du 20 au 22 juillet 2015

Formation pour les administrateurs de RuleCheck et Offre de formation à distance
Lisbonne le 23 juillet 2015

Les Amendements de Manille (STCW)
Lisbonne du 31 août au 3 septembre 2015

Formation sur le suivi et l'audit des Organisations reconnues en matière de sûreté
Lisbonne les 1 et 2 octobre 2015

Session de formation pour les inspecteurs de l'État du pavillon
Du 3 au 6 novembre 2015

Formation au Code ISPS
16 au 19 novembre 2015 et du 30 novembre au 3 décembre 2015

Rencontre annuelle sur le Code ISPS
Lisbonne les 10 et 11 décembre 2015

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Toute information concernant le projet SAFEMED III, les activités planifiées et les documents se rapportant aux rencontres sont disponibles en deux langues (anglais et français) sur le site internet de l'AESM : emsa.europa.eu